

CTR EMPLOIS PLF 2019

FICHE 1

L'ÉCONOMIE GÉNÉRALE DU VOLET EMPLOIS DU PLF 2019

Le plafond d'emplois de la DGFIP (programme 156) connaît chaque année une double évolution :

- une évolution numérique, selon les modalités déterminées par le Parlement dans la loi de finances de l'année ;
- une évolution catégorielle, qui résulte de la ventilation par catégorie des suppressions d'emplois.

I. L'évolution numérique

Le volet emplois du PLF 2019 conduira à enregistrer les opérations suivantes pour la DGFIP :

1	PLF	Suppressions PLF 2019	-2 130
2	Transferts entre programme	Transferts entrants	55
		Transferts sortants	-15
		Solde transferts	40
1+2 =	Evolution d'emplois à décliner		-2 090

L'évolution globale des emplois de la DGFIP s'explique donc par :

A) Les évolutions du projet de loi de finances (PLF)

Il s'agit du volume de suppressions décidées en loi de finances, qui évolue ainsi :

PLF 2010	PLF 2011	PLF 2012	PLF 2013	PLF 2014	PLF 2015	PLF 2016	PLF 2017	PLF 2018	PLF 2019
-2 565	-2 667	-2 438	-2 023	-1 988	-2 000	-2 130	-1 630	-1 600	-2 130

Pour mémoire, ce sont 5 694 suppressions brutes d'emplois qui seront réalisées au sein de l'État en 2019.

B) Les transferts entre programmes

Les transferts entre programmes budgétaires peuvent porter sur deux typologies d'opérations :

- les modifications de périmètre des missions, qui entraînent le transfert des moyens associés ;
- la participation à la dotation en emplois de services créés ou renforcés.

En PLF 2019, les transferts enregistrés pour le programme 156 sont tous liés à des modifications de périmètre :

		ETP
TRANSFERTS SORTANTS	Régularisation services facturiers - Ecologie	-1
	Fermeture de trésoreries auprès des ambassades de France	-14
	TOTAL	-15
TRANSFERTS ENTRANTS	Extension des services facturiers :	
	<i>Justice</i>	30
	<i>Ecologie</i>	7
	<i>Agriculture</i>	4
	Réforme de la gestion des retraites de l'Etat	14
	TOTAL	55
SOLDE TRANSFERTS		40

Ces mouvements sont marqués essentiellement par des transferts entrants résultant de la poursuite du déploiement des services facturiers à l'échelon déconcentré. Par ailleurs, le SRE bénéficie de 14 emplois au titre de la réforme de la gestion des retraites de l'Etat.

Les transferts sortants bénéficient au Ministère des affaires étrangères en conséquence de l'évolution du réseau des trésoreries à l'étranger.

Le solde positif des transferts (+ 40) minore d'autant le volume des suppressions.

Au final, l'évolution nette globale des emplois de la DGFiP pour 2019 est ainsi de – 2 090 ETP, contre – 1 591 en 2018.

II. L'évolution catégorielle

L'évolution nette de la structure des emplois pour 2019, tous mouvements d'emplois confondus (suppressions, transferts, redéploiements) se présente ainsi :

		A+	A	B	C	TOTAL PLF	
Directions départementales		-119	-77	-587	-1176	-1959	
Directions nationales et spécialisées		1	-5	-55	-121	-180	
Services centraux et assimilés*		18	40	6	-15	49	
TOTAL		-100	-42	-636	-1312	-2090	
% évolution nette / total des ETP de la catégorie	PLF 2019	- 1,1 %	- 0,2 %	- 1,5 %	- 4,5 %	- 2,1 %	
	Pour mémoire	PLF 2018	-0,9 %	-0,1 %	-1,8 %	-2,5 %	-1,6 %
		PLF 2017	-1 %	-0,1 %	-1,1 %	-3,1 %	-1,5 %
		PLF 2016	-1,2 %	-0,5 %	-2,5 %	-2,5 %	-2 %

* inclus DDG, SRE et DIE // dont régularisation de surnombres, transferts et redéploiements.

FICHE 2**LA MÉTHODE D'ALLOCATION DES EMPLOIS**

Les évolutions numériques et catégorielles des emplois de la DGFIP sont déclinées dans toutes les directions, qu'il s'agisse des services centraux, des directions nationales et spécialisées ou des directions territoriales.

Toutes les structures de la DGFIP, qu'elles entrent directement dans le champ de la méthode Magerfip¹ (directions territoriales) ou pas (directions nationales et spécialisées et services centraux) contribuent en principe aux suppressions d'emplois. Mais il est tenu compte de la nature, de l'évolution et des enjeux des missions exercées ainsi que des prélèvements antérieurs.

I. Les évolutions d'emplois dans les services centraux et les directions nationales et spécialisées

Pour le PLF 2019, 45 suppressions sont supportées par les services centraux.

Les directions nationales et spécialisées (DNS) réalisent au total 196 suppressions d'emplois.

En complément de leur contribution aux suppressions d'emplois demandées à la DGFIP, les services centraux comme les DNS sont également concernés par des transferts d'emplois d'autres programmes budgétaires et/ou des redéploiements d'emplois entre directions. Ces redéploiements concernent principalement la gestion des retraites de l'État et l'informatique.

DIRECTION	Suppressions	Transferts, renforts ²et redéploiements	Total PLF 2019
DVNI	-4		-4
DNEF	-6		-6
DNVSF	-4		-4
DGE		9	9
Direction Impôts services			
DCST	-1		-1
SDNC	-3	3	
DS AP/HP	-5		-5
DSFIPE et réseau étranger	-30	-12	-42
DNID	-5	-2	-7
ENFIP	-14		-14
SARH (hors DDG)	-4		-4

1 Exposé lors du GT OS du 25/05/11

2 Y compris régularisations de surnombres

DIRECTION	Suppressions	Transferts, renforts et redéploiements	Total PLF 2019
DINR		26	26
DIRCOFI Est	-6		-6
DIRCOFI Ile de France	-6		-6
DIRCOFI Nord	-5		-5
DIRCOFI Centre Ouest	-3		-3
DIRCOFI Centre Est	-3		-3
DIRCOFI Sud Est Outre-Mer	-2	5	3
DIRCOFI Sud Ouest	-2		-2
DIRCOFI Sud Pyrénées	-1		-1
DISI Nord	-6	195	189
DISI Est	-6	158	152
DISI Ouest	-10	95	85
DISI Paris Champagne	-18	-664	-682
DISI Paris Normandie	-13	199	186
DISI Pays du Centre	-7	-336	-343
DISI Rhône Alpes Est Bourgogne	-5	262	257
DISI Sud Est Outre-Mer	-13	-3	-16
DISI Sud Ouest	-7	78	71
Mayotte		3	3
Polynésie française	-2		-2
Nouvelle-Calédonie	-2		-2
St Pierre et Miquelon			
Wallis et Futuna			
SCBCM Défense	-1		-1
SCBCM Agriculture			
SCBCM Intérieur			
SCBCM Justice			
SCBCM Ecologie			
SCBCM Education nationale			
SCBCM Finances	-2		-2
SCBCM Affaires sociales			
SCBCM Premier ministre			
SCBCM Culture			
SERVICES CENTRAUX et assimilés*	-45	94	49

* Services centraux, DIE, SRE & DDG.

II. Les évolutions d'emplois dans les directions territoriales

A) La méthode

La Méthode d'allocation généralisée des emplois du réseau des finances publiques (Magerfip) est utilisée pour décliner les évolutions d'emplois des directions territoriales.

B) Les renforts et redéploiements

Des renforts en emplois sont réalisés au bénéfice de certains services ou missions. Par ailleurs, des redéploiements d'emplois sont opérés entre directions. Il s'agit soit d'accompagner des transferts d'activité, soit d'acter le rattachement à une autre direction sans changement de localisation.

En 2019 ces opérations sont moins nombreuses et d'une ampleur moins importante que celles réalisées les années passées.

Elles concernent principalement la réorganisation des DISI.

Pour le reste, elles se limitent pour l'essentiel à l'achèvement du regroupement des pôles de gestion des consignations sur les deux pôles cibles (Lyon et Nantes), à la poursuite du déploiement des services facturiers dans la sphère Etat et à la constitution des pôles franciliens de recouvrement des recettes non fiscales dans la continuité des pôles provinciaux créés en 2018.

Des transferts, redéploiements et régularisations de surnombres sont par ailleurs réalisés dans les services centraux.

C) La contribution proportionnelle

La contribution proportionnelle déterminée dans Magerfip s'applique aux emplois implantés minorés des emplois consacrés aux métiers supra-départementaux. Par ailleurs, une franchise de base est appliquée à l'assiette de la contribution afin de tenir compte des charges fixes des directions.

D) Les correctifs

Le volume de suppressions issu des phases précédentes fait l'objet de corrections, pour chaque département, à la hausse ou à la baisse, qui permettent d'appréhender les évolutions des métiers et leurs conditions d'exercice.

1. La dotation cible charges

La dotation a pour objet de prendre en compte la dimension « charge de travail » dans la détermination du volume d'emplois alloué aux départements.

En pratique, pour chaque métier, une dotation cible en emplois est déterminée sur la base du produit entre le pourcentage de la "charge" nationale dévolue au département et les emplois mobilisés sur le métier au niveau national. La "charge" est caractérisée par plusieurs critères pour chaque métier.

La correction en emplois est la différence entre les emplois mobilisés dans le département et ceux de la dotation cible. La correction est redistributive : les corrections négatives sont égales aux corrections positives. Au total, ce sont 404 ETP qui sont ainsi « redistribués ».

2. La dotation accueil

Au-delà du volume d'activité et des enjeux, identifiés en particulier dans le correctif charges de Magerfip, la dotation « accueil » a pour objet principal d'appréhender les difficultés d'environnement

dans lequel sont exercées les missions. Ces difficultés, regroupées ici sous l'item « accueil » portent naturellement sur l'accueil des usagers mais aussi, au-delà, sur des considérations liées au cadre d'exercice des missions.

La répartition de cette dotation est fondée sur le postulat qu'indépendamment des charges et des enjeux il existe globalement une corrélation entre les difficultés d'exercice des missions (qu'il s'agit ici de valoriser au travers de la correction) et les difficultés sociales des populations entrant en contact avec les services. Deux séries de critères portant sur les revenus et la pauvreté d'une part et sur les territoires et structures d'autre part sont utilisés pour opérer la répartition.

Il s'agit d'une dotation de 300 ETP, financée par précompte sur la contribution proportionnelle, qui ne joue que positivement et bénéficie à tous les départements.

CTR EMPLOIS PLF 2019

FICHE 3

PLF 2019 - ÉVOLUTION GLOBALE DES EMPLOIS PAR DIRECTION

Les tableaux ci-après présentent l'évolution globale des emplois correspondant à l'ensemble des mouvements d'emplois du PLF.

I. VARIATIONS D'EMPLOIS DES DIRECTIONS DÉPARTEMENTALES

DÉPARTEMENT		EMPLOIS											TOTAL PLF 2019
		AGFiP	AFiP	AFiPA	IP	Idiv HC	Idiv CN	Idiv expert	A	B	B géo	C	
01	AIN						-1			-4		-4	-9
02	AISNE									-8	-1	-16	-25
03	ALLIER			-1						-4		-11	-16
04	ALPES HTE PROVENCE									-2		-7	-9
05	HAUTES ALPES						-1		-6	-2		-2	-11
06	ALPES MARITIMES					-3			-2	-11		-34	-50
07	ARDECHE						-1			-2		-10	-13
08	ARDENNES								-2	-2		-8	-12
09	ARIEGE					1			-2	-2		-3	-6
10	AUBE								-1	-3	-1	-8	-13
11	AUDE			-1					-1	-4		1	-5
12	AVEYRON						-1		1	-3		-8	-11
13	BOUCHES DU RHONE			-1		-2	-1		-1	-7		-23	-35
14	CALVADOS				-1	-1	-1		-1	-7	-1	-11	-23
15	CANTAL									-5		-5	-10
16	CHARENTE						-2			-2		-7	-11
17	CHARENTE MARITIME					-1			1	-8		-13	-21
18	CHER						-1		-1	-5		-9	-16
19	CORREZE						-1		1	-3		-12	-15
21	COTE D'OR			-1		-1	-2		-3	-15		-11	-33
22	COTES D'ARMOR						-1		-1	-10	-1	-10	-23
23	CREUSE			-1					-2	-2		-7	-12
24	DORDOGNE					1	-2			-8		-13	-22
25	DOUBS					-2				-7	-1	-7	-17
26	DROME								-1	-2		-2	-5
27	EURE						-3		2	-6	-1	-13	-21
28	EURE ET LOIR			-1					-2	-3		-8	-14
29	FINISTERE								-1	-15	-1	-18	-35

DÉPARTEMENT		EMPLOIS										TOTAL PLF 2019	
		AGFiP	AFIP	AFiPA	IP	Idiv HC	Idiv CN	Idiv expert	A	B	B géo		C
2A	CORSE DU SUD		-1						-1	2		-7	-7
2B	HAUTE CORSE								1	-3		-3	-5
30	GARD					1	-1		-1	-5		-13	-19
31	HAUTE GARONNE					-1				-4		-12	-17
32	GERS								-1	-2		-7	-10
33	GIRONDE					-4			1	-9	-1	-4	-17
34	HERAULT				-1		-1					-1	-3
35	ILLE ET VILAINE						-2	1	-2	-5	-2	-14	-24
36	INDRE		1	-1					-1	-5		-10	-16
37	INDRE ET LOIRE								-1	-5		-6	-12
38	ISERE	-1				-1			-2	-8		-22	-34
39	JURA		1	-1					-1	-5		-9	-15
40	LANDES					-1				-6	-1	-5	-13
41	LOIR ET CHER						-1			-4	-1	-7	-13
42	LOIRE					-1	-1		1	-7	-2	-11	-21
43	HAUTE LOIRE		1	-1			-1			-5	-1	-5	-12
44	LOIRE ATLANTIQUE	-1			-1					-1	-2	-8	-13
45	LOIRET						-1		-3	-6		-9	-19
46	LOT			-1			1		-2	-1		-5	-8
47	LOT ET GARONNE						-1		-2	-3	-1	-6	-13
48	LOZERE									-4		-4	-8
49	MAINE ET LOIRE				1		-1			9		22	31
50	MANCHE						-1	1		-4		-10	-14
51	MARNE					-1			-1	-5		-21	-28
52	HAUTE MARNE								-1	-4		-10	-15
53	MAYENNE									-5	-1	-4	-10
54	MEURTHE MOSELLE						-2		1	-11		-4	-16
55	MEUSE			-1			-1			-2		-8	-12
56	MORBIHAN					-2				-13		-9	-24
57	MOSELLE	-1			1		-1			-11	-1	-26	-39
58	NIEVRE			-1					-2	-3		-11	-17
59	NORD				-1		-1		-1	-35	-2	-40	-80
60	OISE					-3			2	-7	-2	-19	-29
61	ORNE					-1	-1		-1	-2	-1	-9	-15
62	PAS DE CALAIS								-1	-16	-1	-22	-40
63	PUY DE DOME					-4	-1			-11	-1	-6	-23
64	PYR. ATLANTIQUES						-1		-1	-4	-1	-13	-20
65	HAUTES PYRENEES						-1		1	-4		-7	-11
66	PYR. ORIENTALES						-1			-7		-7	-15
67	BAS RHIN	-1					-2			-8		-20	-31
68	HAUT RHIN					-1	-2			-8		-7	-18
69	RHONE					-1			-1	-2		-6	-10

DÉPARTEMENT		EMPLOIS											TOTAL PLF 2019
		AGFiP	AFiP	AFiPA	IP	Idiv HC	Idiv CN	Idiv expert	A	B	B géo	C	
70	HAUTE SAONE					1			-1	-3		-8	-11
71	SAONE ET LOIRE					2	-1		-2	-9	-1	-6	-17
72	SARTHE						1		-2	-6		-9	-16
73	SAVOIE									-4		-12	-16
74	HAUTE SAVOIE					-1							-1
75	PARIS		1	1	-1	-8	-1	1	-6	-22		-119	-154
76	SEINE MARITIME					-2	-2			-12	-2	-29	-47
77	SEINE ET MARNE						3		-1	-15		-28	-41
78	YVELINES	-1			-1	-2				-2		-12	-18
79	DEUX SEVRES					1	-1		-2	-6		-7	-15
80	SOMME	-1			1	1			2	10		16	29
81	TARN								-2	-3		-8	-13
82	TARN ET GARONNE			-1			-1			-5		-1	-8
83	VAR					-4				-7	-1	-32	-44
84	VAUCLUSE								-1	-1	-1	-15	-18
85	VENDEE								-1	-2	-2	-11	-16
86	Vienne									-3	-1	-6	-10
87	HAUTE VIENNE						-1		-1	-3		-7	-12
88	VOSGES						-2		2	-6		-11	-17
89	YONNE			-1		-1	-1		1	-4		-8	-14
90	TERR. DE BELFORT	-1					-1		-1	-3			-6
91	ESSONNE								-3			-10	-13
92	HTS DE SEINE	-1				-4			-5	-16		-24	-50
93	SEINE SAINT DENIS	-1		-1	-1	-1	1		-5	-11		-42	-61
94	VAL DE MARNE	-1			-1	-2	-1		-3	-5		-31	-44
95	VAL D'OISE	-1	1				1		-3	-6		-29	-37
971	GUADELOUPE				1			-1	-1	-5		-16	-22
972	MARTINIQUE								-1	-8		-16	-25
973	GUYANE											1	1
974	REUNION									-3		-12	-15
TOTAL DRFiP-DDFiP (hors Mayotte)		-11	4	-14	-4	-48	-48	2	-77	-551	-36	-1176	-1959

II. VARIATIONS D'EMPLOIS DES DIRECTIONS NATIONALES ET SPÉCIALISÉES ET DES SERVICES CENTRAUX

DIRECTION	EMPLOIS											TOTAL PLF 2019
	AGFiP	AFiP	AFiPA	IP	Idiv HC	Idiv CN	Idiv expert	A	B	B géo	C	
DVNI					2	-1	-1	-3	-1			-4
DNEF								-3	-2		-1	-6
DNVSF				1		1	-1	-2	-2		-1	-4
DGE								9				9
Direction Impôts services												
DCST				-1		1		-1				-1
SDNC					1	-1			1		-1	
DS AP/HP								-1	-1		-3	-5
DSFiPE et réseau étranger		-2			-2	-1		-5	-15		-17	-42
DNID				-1		1		-2	-1		-4	-7
ENFiP									-4		-10	-14
SARH (hors DDG)									-3		-1	-4
DINR			2	1	1	1		8	10		3	26
DIRCOFI Est								-4	-1		-1	-6
DIRCOFI Ile de France								-2	-2		-2	-6
DIRCOFI Nord							1	-2	-2		-2	-5
DIRCOFI Centre Ouest									-1		-2	-3
DIRCOFI Centre Est								1	-2		-2	-3
DIRCOFI Sud Est Outre-Mer								4	-1			3
DIRCOFI Sud Ouest								-1	-1			-2
DIRCOFI Sud Pyrénées							1	-1			-1	-1
DISI Nord			2		1	5		38	98		45	189
DISI Est			1	2		5		21	61		62	152
DISI Ouest			1	2	-1	2		18	29		34	85
DISI Paris Champagne	-1	-3	-4	-5	-6	-16		-110	-296		-241	-682
DISI Paris Normandie		3		1	7	1		35	81		58	186
DISI Pays du Centre	-1		-4	-3	-3	-7	-1	-47	-158		-119	-343
DISI Rhône Alpes Est Bourgogne			3	3	2	5		39	114		91	257
DISI Sud Est Outre-Mer			1	-1				-2	-4		-10	-16
DISI Sud Ouest			1		2	1	1	7	50		9	71

DIRECTION	EMPLOIS											TOTAL PLF 2019	
	AGFiP	AFiP	AFiPA	IP	Idiv HC	Idiv CN	Idiv expert	A	B	B géo	C		
Mayotte						2		1					3
Polynésie									-1			-1	-2
Nouvelle-Calédonie									-1			-1	-2
St Pierre et Miquelon													
Wallis et Futuna													
SCBCM Défense												-1	-1
SCBCM Agriculture													
SCBCM Intérieur													
SCBCM Justice													
SCBCM Ecologie													
SCBCM Education nationale													
SCBCM Finances				1	-1							-2	-2
SCBCM Affaires sociales													
SCBCM Premier Ministre													
SCBCM Culture													
TOTAL DIRECTIONS SPÉCIALISÉES	-2	-2	3		3	-1		-5	-55			-121	-180
SERVICES CENTRAUX et assimilés*		3		2	6	8	-1	40	6			-15	49
TOTAL HORS RÉSEAU	-2	1	3	2	9	7	-1	35	-49			-136	-131
TOTAL DGFiP	-13	5	-11	-2	-39	-41	1	-42	-600	-36		-1312	-2090

* Services centraux, DLF, DIE, SRE & DDG.

CTR EMPLOIS 2019

FICHE 4

RÉPARTITION DU REBASAGE PAR DIRECTION

Le rebasage est une opération technique visant à corriger le décalage persistant et marqué qui peut exister dans certaines directions entre les emplois implantés et les effectifs.

Il s'agit d'une opération d'ordre, au sens où elle ne modifie rien la force de travail disponible, qui, pour 2019, porte sur 130 emplois structurellement vacants dans les directions départementales qui présentent une « surdotation » relative au regard de leurs charges et enjeux (correctif charges négatif).

Pour mémoire, cette opération d'ordre ne fait pas disparaître tout emploi structurellement vacant.

DÉPARTEMENT		NOMBRE D'EMPLOIS REBASÉS
01	AIN	
02	AISNE	-3
03	ALLIER	-2
04	ALPES HTE PROVENCE	-1
05	HAUTES ALPES	-1
06	ALPES MARITIMES	
07	ARDECHE	-2
08	ARDENNES	-2
09	ARIEGE	-1
10	AUBE	-2
11	AUDE	-2
12	AVEYRON	
13	BOUCHES DU RHONE	
14	CALVADOS	
15	CANTAL	-1
16	CHARENTE	
17	CHARENTE MARITIME	
18	CHER	-2
19	CORREZE	-2
21	COTE D'OR	-3
22	COTES D'ARMOR	-2
23	CREUSE	-1
24	DORDOGNE	-3
25	DOUBS	-3
26	DROME	
27	EURE	-3
28	EURE ET LOIR	-2
29	FINISTERE	
2A	CORSE DU SUD	-1
2B	HAUTE CORSE	-1
30	GARD	

DÉPARTEMENT		NOMBRE D'EMPLOIS REBASÉS
31	HAUTE GARONNE	
32	GERS	-1
33	GIRONDE	
34	HERAULT	
35	ILLE ET VILAINE	
36	INDRE	-1
37	INDRE ET LOIRE	
38	ISERE	
39	JURA	-1
40	LANDES	
41	LOIR ET CHER	-2
42	LOIRE	
43	HAUTE LOIRE	-2
44	LOIRE ATLANTIQUE	
45	LOIRET	-3
46	LOT	-1
47	LOT ET GARONNE	
48	LOZERE	-1
49	MAINE ET LOIRE	
50	MANCHE	
51	MARNE	-3
52	HAUTE MARNE	-1
53	MAYENNE	-2
54	MEURTHE MOSELLE	
55	MEUSE	-1
56	MORBIHAN	
57	MOSELLE	-6
58	NIEVRE	-2
59	NORD	-7
60	OISE	-4
61	ORNE	-2
62	PAS DE CALAIS	-7
63	PUY DE DOME	
64	PYR. ATLANTIQUES	
65	HAUTES PYRENEES	-1
66	PYR. ORIENTALES	
67	BAS RHIN	
68	HAUT RHIN	
69	RHONE	
70	HAUTE SAONE	-1
71	SAONE ET LOIRE	-1
72	SARTHE	
73	SAVOIE	
74	HAUTE SAVOIE	
75	PARIS	-9
76	SEINE MARITIME	-7
77	SEINE ET MARNE	-4
78	YVELINES	

DÉPARTEMENT		NOMBRE D'EMPLOIS REBASÉS
79	DEUX SEVRES	-2
80	SOMME	
81	TARN	-2
82	TARN ET GARONNE	-1
83	VAR	
84	VAUCLUSE	-2
85	VENDEE	
86	VIENNE	
87	HAUTE VIENNE	
88	VOSGES	-2
89	YONNE	-2
90	TERR. DE BELFORT	-1
91	ESSONNE	
92	HTS DE SEINE	
93	SEINE SAINT DENIS	-8
94	VAL DE MARNE	
95	VAL D'OISE	
971	GUADELOUPE	
972	MARTINIQUE	
973	GUYANE	
974	REUNION	
TOTAL		-130